



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3434**

commune (s) : Ecully

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution de subventions au Comité de gestion Sources-Pérollier et à Alliade
habitat - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien,
MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme
Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue
(pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M.
Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3434**

commune (s) : Ecully

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions au Comité de gestion Sources-Pérollier et à Alliade habitat - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est un enjeu prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé par le Conseil de communauté, et de la convention locale du quartier Sources-Pérollier à Ecully. Elle constitue une réponse concertée et partagée en matière d'aménagement et de requalification du quartier autour de quatre axes fédrateurs :

- poursuivre la mise en valeur du quartier par l'aménagement et/ou l'adaptation de certains espaces extérieurs,
- améliorer la gestion des espaces et équipements ouverts au public pour maintenir le bon usage des espaces et le bon fonctionnement des équipements, bâtiments communaux et locaux communs résidentiels ouverts au public,
- renforcer le sentiment de sécurité car malgré une baisse de faits délictueux dans le quartier, le sentiment d'insécurité n'a pas totalement disparu,
- développer le dialogue entre les habitants et avec les institutionnels car malgré les actions menées par le bailleur, les pouvoirs publics et les associations, le dialogue entre les habitants et les partenaires institutionnels s'avère difficile.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2012, le coût global de la GSUP est estimé à 175 350 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon, à hauteur de 16 900 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, précisant l'objet du financement de la Communauté urbaine de Lyon, le montant prévisionnel de chacune d'entre elles, ainsi que la répartition entre les différents partenaires financiers, est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune d'Ecully pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 16 900 € réparti comme suit :

- Comité de gestion Sources-Pérollier : 6 900 €
- Alliade habitat : 10 000 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le comité de gestion Sources-Pérollier et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.**3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.**

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.